

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20220331-D50-0322-DE
Date de télétransmission : 05/04/2022
Date de réception préfecture : 05/04/2022

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 1^{er} avril 2022.

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-quatre mars, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Kamel BELGHACHEM, 1^{er} adjoint, ayant reçu délégation, à cet effet, par arrêté du Maire en date du 30 mars 2022 (n°AG/5.4/115/2022).

Conformément aux dispositions dérogatoires mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et rétablies jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi Vigilance sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal pouvait valablement délibérer avec un tiers (*et non la moitié*) de ses membres en exercice présents et chaque élu pouvait disposer de deux procurations. Par ailleurs, la séance était ouverte au public et a été diffusée, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Djémaïa TAKARLI, Conseillers Municipaux.

Excusées :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire, qui donne pouvoir à M. Pascal SZALEK, *excepté pour les comptes administratifs auxquels, en sa qualité d'ordonnateur, elle ne peut prendre part au vote (Délibérations n° D.33/03.22, D.43/03.22 et D.47/03.22)*

Mme Chantal BEAUDOIN	qui donne pouvoir à	M. Yves GIMAY
Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Johan GONZALEZ a été nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.50/03.22

Objet : **Nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**
Mise en application au 01/04/2022

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.50/03.22

Objet : **Nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne**
Mise en application au 01/04/2022

Monsieur BELGHACHEM rappelle que par délibération n° D.97/09.20 du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne qui a été mis en œuvre à compter du 1^{er} octobre 2020 afin de permettre, grâce au déploiement d'agents dans de nouveaux services, la mise des projets définis dans le programme municipal tels que notamment la démocratie participative et le soutien à l'activité commerciale lilleonnaise. Il était également alors tenu compte du recrutement du nouveau Directeur Général des Services.

En effet, l'organigramme est une représentation schématique des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'une collectivité. Il sert à donner une vue d'ensemble de la répartition des postes et fonctions au sein de la structure. Ainsi, si l'organigramme est une image figée qui permet de voir le rôle de chacun, il est néanmoins voué à évoluer et doit être mis à jour régulièrement.

L'administration territoriale est aujourd'hui en constante mouvance, et se doit d'être adaptable pour faire face aux enjeux à venir. Aussi, l'organigramme étant la traduction première de cette faculté d'adaptation, il doit là encore pouvoir être revu et modifié en fonction des différentes évolutions.

En ce sens, suite à des mobilités, des recrutements sont intervenus au sein de la collectivité. Une analyse en termes de profils de postes et de besoins a permis de bâtir un nouvel organigramme. Une réflexion sur la réorganisation des services municipaux a ainsi été menée dans un souci de simplification, mais également afin de répondre aux différentes actions prévues au projet municipal.

Différentes modifications ont ainsi été apportées :

- identification sur l'organigramme général des services municipaux du service mutualisé "Informatique" avec Caux Seine agglo et les communes adhérentes,
- modification de l'organisation du service Propreté des Bâtiments - Restauration. Il s'agit désormais d'une organisation par bâtiment et non plus par emploi,
- scission du pôle Ressources & Pilotage stratégique en 2 pôles distincts :
 - o Pôle Ressources Humaines & Guichet Unique,
 - o Pôle Finances & Commande Publique,
- création d'un poste de collaborateur en charge de la stratégie de communication et des relations publiques,
- réflexion sur le pôle sport, relations avec les associations, événementiel et commerce suite au départ en retraite du directeur adjoint du pôle, afin de réorganiser les missions de chacun et d'intégrer les nouvelles orientations notamment avec un axe fort donné sur la partie commerce. L'organisation proposée engendre une montée en compétences et responsabilités de certains agents du pôle et entraîne le recrutement d'un responsable du service Sport.

Cette réflexion sur la réorganisation des services municipaux a abouti à l'établissement d'un nouvel organigramme qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver en vue d'une mise en application à compter du 1^{er} avril 2022.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 31.03.2022

Délibération n°: D.50/03.22

Objet : **Nouvel organigramme général des services municipaux de la
Ville de Lillebonne
Mise en application au 01/04/2022**

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant les avis du Comité Technique en date des 27 novembre 2020 (avis donné), 10 décembre 2021 (avis donné) et 3 mars 2022 (avis favorable),

Considérant la nécessité d'adapter l'organigramme fonctionnel aux besoins de la collectivité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le nouvel organigramme général des services municipaux de la Ville de Lillebonne, joint à la présente délibération, applicable à compter du 1^{er} avril 2022,
- de donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)
ET 7 ABSTENTIONS (M. PHILIPPE LEROUX, MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK
WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO, M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET,
MME DJEMAÏA TAKARLI, ELUS DE L'OPPOSITION).**

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,
Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,



Kamel BELGHACHEM.

